

Analyse de la votation fédérale du 5 avril 1987

Résultats de la votation	Oui	Non
Révision de la loi sur l'asile	1'180'082 67,4 %	572'330 32,6 %
Révision de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers	1'122'027 65,7 %	585'460 34,3 %
Initiative populaire <i>demandant le droit de référendum en matière de dépenses militaires</i>	714'209 40,6 %	1'046'637 59,4 %
Procédure de vote relative aux initiatives populaires accompagnées d'un contre-projet (<i>Double oui</i>)	1'080'992 63,3 %	627'665 36,7 %
Participation		42,4 %

Table des matières	page
Introduction	3
1. La participation au scrutin	4
1.1. Eléments de la mobilisation	4
1.2. Profil de la participation	5
2. La révision du droit d'asile	7
2.1. Les caractéristiques du vote	7
2.2. Eléments de la formation des opinions	10
2.3. Les arguments de la campagne	11
3. Référendum en matière de dépenses militaires	13
3.1. Le profil du vote	14
3.2. Eléments de la formation des opinions	14
3.3. La perception des arguments de la campagne	16
4. Le double oui	19
4.1. Le profil du vote	19
4.2. Eléments de la formation des opinions	21
4.3. Les arguments de la campagne	22
Récapitulation des principaux résultats	24

Tableau 1 Les résultats effectifs¹

	<i>Loi sur l'asile (% de oui)</i>	<i>Loi sur les étrangers (% de oui)</i>	<i>Dépenses militaires (% de oui)</i>	<i>Double Oui (% de oui)</i>	<i>Partici- pation (en %)</i>
CH	67.4	65.7	40.6	63.3	42.4
ZH	66.5	65.8	41.4	64.4	48.3
BE	68.4	66.7	38.5	62.7	38.8
LU	63.8	58.8	37.7	51.6	45.7
UR	64.5	62.8	34.0	51.4	45.8
SZ	63.7	57.9	36.8	46.6	36.9
OW	62.3	60.3	33.3	53.1	34.4
NW	71.3	69.1	31.7	58.2	44.2
GL	72.0	69.7	32.4	54.4	34.5
ZG	68.9	66.7	34.4	56.2	46.7
FR	67.1	66.5	43.0	66.6	34.9
SO	69.8	67.8	41.4	62.9	48.8
BS	65.2	65.1	52.2	79.7	45.2
BL	68.9	68.1	46.0	75.4	43.8
SH	63.0	60.8	40.2	63.9	70.2
AR	71.8	70.1	32.4	57.3	41.7
AI	70.5	67.7	26.3	53.0	37.4
SG	70.7	69.5	37.7	62.4	36.5
GR	66.6	65.5	37.3	61.1	34.3
AG	73.2	69.6	34.8	56.9	38.9
TG	72.7	70.2	32.8	52.9	45.5
TI	68.3	66.9	45.6	74.9	68.7
VD	65.5	65.1	39.7	64.6	33.1
VS	67.6	64.4	34.8	47.2	30.6
NE	60.6	60.0	44.5	63.4	37.1
GE	61.8	61.2	50.5	70.2	42.7
JU	58.3	57.3	54.1	67.4	41.6

1) Cf. FF 1987 I 829

Analyse de la votation fédérale du 5 avril 1987

Le 5 avril 1987 le peuple suisse s'est prononcé sur quatre objets soumis à votation. Après une campagne assez animée, les votants ont accepté trois de ces objets et rejeté l'initiative visant à introduire un référendum en matière de dépenses militaires.

- La révision du droit d'asile, à savoir *la révision de la loi sur l'asile et la révision de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE)*, ont été acceptées de façon assez nette avec 67,4% et 65,7% de oui. Tous les cantons se sont prononcés en faveur de ces deux objets.
- L'initiative populaire *demandant le droit de référendum en matière de dépenses militaires* a été rejetée avec 59,4% de non. Tous les cantons à l'exception de Bâle Ville, Genève et du canton du Jura l'ont repoussée.
- La procédure de vote relative aux initiatives populaires accompagnées d'un contre-projet (*double oui*) a également été acceptée. Seuls deux cantons ont voté contre cette nouvelle procédure de vote (Schwyz et Valais).

L'objectif de ce texte est d'analyser – à la lumière d'une enquête par sondage – les aspects principaux du comportement des citoyens face à ces objets. Dans une première partie il sera question de la participation et des facteurs de mobilisation : Qui est allé voter ? Certains groupes de la société ont-ils été plus motivés que d'autres ? Dans une seconde partie, chacun des objets soumis au peuple sera examiné : Qui a voté ? Quel a été le vote ? Comment les citoyens ont-ils perçu les arguments utilisés pendant la campagne ? Où se situent les principales oppositions ?

L'analyse qui suivra est basée sur un sondage effectué après la votation. Il est représentatif des électeurs en Suisse romande, en Suisse alémanique et en Suisse italienne. L'enquête a été réalisée sur le terrain par l'Institut de recherche GfS (GfS Forschungsinstitut) qui a interrogé 238 électeurs en Suisse romande, 713 en Suisse alémanique et 50 en Suisse italienne. Le Département de science politique de l'Université de Genève est responsable de la conception de l'enquête et de l'interprétation des résultats. Grâce à une subvention fédérale, il a été possible d'agrandir l'échantillon (de 700 à 1000 personnes) et de l'étendre à la Suisse italienne. Un échantillon plus important signifie que la précision des résultats augmente ; une différence par exemple entre deux pourcentages de l'ordre de 3 à 5% devient statistiquement significative et peut donc être interprétée comme telle. Les personnes à interviewer ont été choisies selon la méthode des quotas à l'intérieur de localités choisies, elles, selon la méthode aléatoire.

1) La participation au scrutin

La participation effective au scrutin du 5 avril a été de 42%. A titre indicatif on peut relever qu'elle se situe entre la votation sur l'article culturel de septembre 1986 (35%), et à peu près au même niveau que la votation de septembre 1985 (nouveau droit matrimonial, garantie des risques à l'innovation, début de l'année scolaire). L'observation de la participation à plus long terme semble montrer qu'il existe – quelle que soit la nature de la votation – un noyau d'environ 30% d'électeurs qui va toujours voter¹, comme il existe un noyau dur d'abstentionnistes qui n'ira jamais voter. Les différences de participation proviennent donc d'un groupe d'électeurs occasionnels, ponctuellement mobilisables.

1.1. Eléments de la mobilisation

On peut donc dire à propos de la votation du 5 avril qu'elle a mobilisé 12% d'électeurs en plus du noyau d'électeurs fidèles. Pour être exact, il faut cependant noter que le 5 avril avait lieu toute une série de scrutins cantonaux ou communaux importants. Ce fait a certainement motivé un certain nombre de citoyens à se déplacer. D'autres facteurs de mobilisation peuvent être liés à la nature de la votation elle-même. Il faut donc se demander si un des objets a joué un rôle moteur,

Pour cela, il est intéressant de savoir si les citoyens se souviennent spontanément des objets soumis à votation, afin de dégager les objets qui ont dominé le débat public et qui ont marqué les électeurs. C'est visiblement le thème de la politique d'asile qui a retenu le plus l'attention du public; qu'ils aient voté ou non, 86% des citoyens le connaissent (75% des non-votants). L'initiative visant à introduire un référendum en matière de dépenses militaires suit un peu plus loin. Par contre, le double oui est nettement moins bien connu: seuls 68% des suisses le connaissent (50% des abstentionnistes). Une connaissance de l'objet signifie uniquement qu'un objet a attiré l'attention du public, et n'introduit pas nécessairement une motivation suffisante pour aller voter. Ce serait par contre le cas, si une partie de l'électorat se sentait personnellement fortement concernée par le thème. Une comparaison avec d'autres analyses VOX² montre qu'aucun objet n'a joué ce rôle dans les votations dont il est question ici.

Tableau 2: Se sentent fortement concernés:

	Tous les électeurs	Votants	Non-votants
Droit sur l'asile	19 %	21 %	15 %
Dépenses militaires	17 %	18 %	14 %
Double oui	13 %	16 %	8 %

Les pourcentages indiquent la part des interviewés se situant aux positions 8, 9 ou 10 d'une échelle de 10 positions.

1 Cf. VOX No 30 sur la votation du 28 septembre 1986

2 VOX No 30; le maximum observé dans les analyses VOX a été de 40% lors de la votation sur la solution des délais.

Un autre facteur qui peut avoir une influence non négligeable sur la participation est la facilité ou la difficulté de se rendre compte de l'enjeu de la votation.

Tableau 3: Difficulté de s'informer sur la portée de la votation:

(Pourcentage des citoyens qui disent qu'il était plutôt facile de se faire une idée de la portée du scrutin.)

	Tous les électeurs	Votants	Non-votants
Loi sur l'asile	59 %	64 %	50 %
Dépenses militaires	66 %	74 %	53 %
Double oui	52 %	58 %	42 %

Dans la même logique, on peut se demander si éventuellement un des objets a tendance à démobiliser les gens, en ce sens que la difficulté de comprendre un des objets pourrait inciter des électeurs à s'abstenir. Dans le cas de la votation d'avril, le double oui aurait pu jouer ce rôle. Or, bien qu'il ait posé des problèmes aux électeurs, il semble que l'électorat n'ait pas eu plus de difficultés à obtenir des renseignements à ce sujet que pour les autres objets soumis.

1.2. Profil de la participation

Une vision globale de la participation doit être complétée par une vision plus détaillée permettant d'étudier la participation selon les principales caractéristiques de la population (tableau 4). Comme d'habitude dans les enquêtes, la participation indiquée par les interviewés est supérieure à la participation effective. Dans l'échantillon la participation a été de 58%, alors que dans la réalité elle était de 42%. Cette différence est essentiellement due au fait que les personnes acceptant un entretien de ce type s'intéressent plus à la vie politique, ce qui augmente les chances qu'elles aillent plus facilement voter. Pour les facteurs socio-politiques, le tableau, si on le compare à d'autres votations, fait apparaître, dans l'ensemble, la structure habituelle des votants:

- Une forte démobilisation des jeunes (20 à 29 ans). Leur participation est inférieure de 26% à celle des 40-49 ans et de 31% à celle des 60-69 ans. Ces différences sont plus marquées que celles constatées lors d'autres votations. Il semble que les personnes âgées (65 ans et plus) se soient déplacées plus massivement que lors des dernières votations.
- Les gens actifs politiquement participent de manière plus intense. 66% de ceux qui manifestent une préférence partisane ont participé à cette votation, contre 48% pour ceux qui ne manifestent aucune préférence. Il est à noter que c'est chez les partisans des partis gouvernementaux (mis à part l'UDC) que la participation a été la plus forte. Cela est dû aux sujets de ce scrutin (principalement l'asile) qui ont incité ces partis à faire campagne et à mobiliser leur électorat de façon plus prononcée que lors d'autres scrutins.

Tableau 4: La participation selon quelques caractéristiques choisies

Caractéristique	Groupe	Déviation en % par rapport à la moyenne	
Sexe :	hommes		+ 3
	femmes	- 3	
Age :	20-29 ans	- 19	
	30-39 ans	- 1	
	40-49 ans		+ 7
	50-59 ans		+ 4
	60-69 ans		+ 12
	70 ans et plus		+ 5
Niveau d'éducation :	primaire	- 12	
	secondaire	- 9	
	école professionnelle, etc. collège etc.		+ 2
	université etc.		+ 6
Profession :	indépendants ; employés et fonctionnaires supérieurs	- 3	
	employés, fonctionnaires niveau moyen		+ 3
	employés niveau inférieur		+ 7
	paysans		+ 4
	ouvriers	- 6	
Activité :	à plein temps	- 2	
	à temps partiel		+ 4
	ne travaille pas		+ 1
Logement :	propriétaires		+ 8
	locataires	- 5	
Confession :	protestants	- 1	
	catholiques		0
Région :	Suisse alémanique		+ 1
	Suisse romande	- 10	
	Suisse italienne		+ 20
Lieu de résidence :	milieu urbain		+ 1
	milieu rural	- 3	
Sympathie partisane :	PRD (avec PLS)		+ 12
	UDC		+ 1
	PDC		+ 15
	PSS		+ 11
	AdI/P.évang. (POCH, PdT, PSA)		+ 7
	Ecologistes		+ 3
	(AN/Vigilance)	- 3	
	aucune	- 10	

Les catégories mises entre *parenthèses* indiquent un nombre de réponses insuffisant pour permettre une interprétation au-delà de l'indication d'une certaine tendance ; ces résultats sont donc à interpréter avec précaution.

Le tableau est basé sur tous les interviewés, sans les non-réponses (N = 985).
Participation de tous les enquêtés 58% ; participation effective le 5 avril 42%.

- Il faut encore relever une participation moindre des personnes ayant un niveau d'éducation inférieur, une participation supérieure de 6% des hommes par rapport aux femmes, ainsi qu'une plus forte participation en Suisse alémanique.

L'échantillon VOX comprend pour la première fois la Suisse italienne. Le 5 avril était pour le Tessin une date particulière, puisqu'au même moment se déroulaient les élections au Grand Conseil. C'est ce qui explique une participation de 68,7% inhabituelle pour une votation; la moyenne de participation aux votations des dernières années est d'environ 35%.³

2) La révision du droit d'asile

La révision du droit d'asile, bien que recouvrant deux objets distincts soumis à votation (*la révision de la loi sur l'asile et la révision de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers*) apparaît dans sa présentation officielle et dans la campagne qui précédait la votation comme un seul sujet⁴. Lorsqu'on demande aux interviewés, s'ils connaissent les différents objets présentés, ainsi que les résultats sortis des urnes, on observe que, pour une partie de l'électorat le deuxième objet (lois sur le séjour et l'établissement) est un peu moins bien connu, mais au niveau du vote les deux objets ne peuvent pas être distingués. Seuls 9% des interviewés qui connaissent la loi sur l'asile disent ignorer le deuxième sujet; ceci est certainement dû à son titre qui est moins parlant et qui ne contient pas le terme d'asile. Au niveau du vote le nombre de personnes qui refuse un des objets pour accepter l'autre est, dans l'ensemble, négligeable. On traitera par conséquent les deux sujets comme un seul.

2.1. Les caractéristiques du vote

Le peuple et les cantons ont accepté avec une bonne majorité la révision du droit d'asile. Pour la Confédération il s'agissait de revoir la législation, afin de traiter plus rapidement les demandes d'asile et de faire appliquer les décisions refusant l'asile. La révision se propose d'introduire une plus grande cohérence dans l'application de la loi et de fournir les moyens pour faire face à une augmentation extraordinaire de demandes. Les milieux

3 On peut également relever que le «climat électoral» au Tessin a provoqué un fort taux de non-réponses (58%) en ce qui concerne l'indication de la préférence partisane.

Ailleurs la situation est différente. Les élections qui se déroulaient également le 5 avril dans le canton de Zurich n'ont augmenté la participation que légèrement dans ce canton, puisqu'on ne note qu'une augmentation de la participation de 4% par rapport à la moyenne des votations depuis 1975 (44%).

4 Tous les partis politiques et les principales organisations émettaient des mots d'ordres convergents pour les deux objets, à l'exception du PEP qui n'était pas d'accord avec plusieurs mesures exceptionnelles de la loi sur l'asile et recommandait en conséquence le non. Vu l'importance relative des mots d'ordre et du parti en question, ce genre de phénomène ne se répercute pas dans un sondage national.

engagés à l'égard des réfugiés craignaient un durcissement d'une politique qu'ils désapprouvaient déjà avant la votation ; ils ont par conséquent lancé un référendum contre cette nouvelle législation.

Quel a été le résultat dans les différents groupes de la population ? (Tableau 5). Les personnes plus âgées acceptent la révision du droit d'asile bien plus fortement (76% de oui pour les 60-69 ans) que les jeunes entre 20 et 29 ans qui la refusent avec 54% de non. Une analyse encore plus fine de l'âge met en évidence la parfaite cohérence de la division très marquée entre les générations. Etant donné l'importance de l'abstentionnisme du groupe dont l'âge est le plus bas, il semble que les jeunes qui participent le fassent plus par motivation pour une cause, que par devoir civique. On peut donc avancer l'hypothèse que le noyau des électeurs habituels est plus réduit chez des jeunes.

Le degré d'acceptation du droit d'asile est non seulement lié à l'âge, mais aussi fortement au niveau d'éducation. La différence entre les personnes, dont la dernière école fréquentée était l'école primaire et celles dont c'était l'université est de 47%, les universitaires refusant la loi sur l'asile. Compte tenu de l'évolution de notre système éducatif, les personnes qui ont terminé leurs études avec l'école primaire sont, bien entendu, essentiellement plus âgées.

Le tableau traduit assez fidèlement la campagne autour du droit d'asile par rapport à la préférence partisane. Les citoyens qui préfèrent l'UDC ou les radicaux / libéraux plébiscitent la révision du droit d'asile avec un score qui approche les 90%. Les votants proches du PDC l'acceptent moins nettement que les autres partis bourgeois, ceci reflétant les différentes tendances à l'intérieur de ce parti qui se sont manifestées assez fortement lors de la campagne. Les sympathisants du PS refusent la révision du droit d'asile avec 59% de non, et ceci bien plus énergiquement en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Le refus des citoyens proches des écologistes est encore plus prononcé (63% de non).

Si les Suisses romands sont moins favorables à la révision de la loi que les Suisses alémaniques, on ne peut pas parler d'un fossé entre les deux régions linguistiques (différence de 8%), et ce malgré l'intensité de la campagne contre la révision en Suisse romande. Visiblement, les résultats le confirment, l'effet de cette campagne en Suisse romande est resté limité aux grandes villes. Quant au Tessin il accepte la révision à 86% des voix recueillies.⁵

En ce qui concerne les autres facteurs, ni la confession, ni le lieu de résidence (ville ou campagne) ne semblent jouer un rôle particulier. Les protestants, qu'ils habitent en ville ou à la campagne, votent de façon similaire, c'est-à-dire comme la moyenne suisse. Par contre, les catholiques en milieu urbain refusent nettement la révision de la loi (refus à 63%).

5 Ce résultat doit être interprété avec précaution. Le résultat officiel du Tessin est de 68% de oui, donc 18% inférieur au résultat du sondage. Etant donné que dans notre échantillon limité à 50 personnes les votants sont surreprésentés (trois quart des interviewés disent avoir été voter) ce genre de variations est explicable. Si l'on ajuste le résultat par rapport à la participation effective on retrouve à peu près le résultat officiel.

Tableau 5: La décision de vote: Révision de la loi sur l'asile
Le vote selon quelques caractéristiques importantes^a

Caractéristiques	Groupe	Oui (%)	Non (%)
Total	VOX	68 %	32 %
Sexe:	hommes	70	30
	femmes	65	35
Age:	20-29 ans	46	54
	30-39 ans	58	42
	40-49 ans	75	25
	50-59 ans	69	31
	60-69 ans	76	24
	70 ans et plus	82	18
Niveau d'éducation:	primaire	88	13
	secondaire	63	37
	école professionnelle	74	26
	collège etc.	59	41
	université	41	59
Profession:	indépendants; employés et fonctionnaires supérieurs	72	28
	employés, fonctionnaires niveau moyen	60	40
	employés niveau inférieur	76	24
	paysans	69	31
	ouvriers	78	22
	à plein temps	69	31
Activité:	à temps partiel	62	38
	ne travaille pas	67	33
Logement:	propriétaires	72	28
	locataires	64	36
Confession:	protestants	71	29
	catholiques	69	31
Région:	Suisse alémanique	68	32
	Suisse romande	60	40
	Suisse italienne	86	14
Milieu:	milieu urbain	65	35
	milieu rural	72	28
Sympathie partisane:	PRD (avec PLS)	88	12
	UDC	90	10
	PDC	70	30
	PSS	41	59
	AdI / P. évang.	53	47
	(POCH, PdT)	(9)	(91)
	Ecologistes	37	63
	(AN / Rép.)	(100)	(0)
	aucune	72	28

Les pourcentages entre parenthèses indiquent que l'effectif n'est pas suffisant.

a Les pourcentages sont basés sur les votants (N = 505), sans tenir compte des votes blanc (1,6%) et des non réponses (9,5%)

2.2. *Éléments de la formation des opinions*

Par rapport à la décision du vote, il est intéressant de voir quels sont les arguments spontanément invoqués par les électeurs pour justifier leur choix, afin de déterminer quels ont été les arguments perçus, parmi ceux de la campagne. Une large fraction des électeurs a visiblement accepté l'argumentation « officielle » qui voit dans la révision de la loi essentiellement une amélioration nécessaire de la procédure pour l'adapter aux besoins ; il s'agit donc pour eux d'un aménagement technique permettant la continuité d'une politique cohérente. Ceci apparaît déjà dans la description fournie spontanément par les personnes interviewées : elles se réfèrent à la procédure qui – du point de vue des citoyens favorables à la révision – doit être améliorée et accélérée pour résoudre le problème des réfugiés, auquel le public est sensibilisé depuis un certain temps. Alors que pour les adversaires il s'agit d'empêcher l'application d'une machine législative peu humaine.

La révision de la législation sur l'asile est pour les partisans un bon instrument pour les autorités. En effet plus de 90% pensent que cette révision permettra d'atteindre son objectif. Les opposants, déjà sceptiques sur l'objectif de cette révision, ne partagent pas cette opinion.

Si on demande aux citoyens de justifier pourquoi ils ont pris position en faveur ou contre la révision, on retrouve des préoccupations similaires. Le *tableau 6* présente les arguments utilisés spontanément (question ouverte).

Vue globalement, la motivation invoquée pour justifier l'acceptation de la révision du droit d'asile traduit la confiance des électeurs dans la capacité du gouvernement à résoudre le problème des réfugiés. Il n'y a pas eu pour cette raison de mobilisation particulière des partisans. On peut également noter l'absence quasiment complète de tout raisonnement visant à limiter le nombre de réfugiés, parce qu'il s'agit de préserver les valeurs suisses.⁶ Pour les opposants, au contraire, c'est l'aspect humain / humanitaire qui prime ; les aspects procéduraux ne sont que très peu invoqués. Dans les réponses une méfiance à l'égard des autorités quant à l'application de la loi et à une éventuelle solution du problème des étrangers apparaît clairement. La confiance qu'ont les électeurs en général dans les actions du gouvernement tranche très nettement entre les opposants et les partisans de la révision. En effet plus de la moitié des opposants pense que le gouvernement agit souvent loin des désirs et des soucis du peuple, tandis que parmi les partisans à peine 20% sont de cet avis.

6 Les raisonnements de type xénophobe ou qui veulent conserver les valeurs de la culture suisse, ou encore des références à des événements actuels ou à un vécu personnel avec des réfugiés (par exemple une référence aux Tamouls) ne dépassent pas quelques pourcentages dans les réponses recueillies.

Tableau 6: Justification du choix

Ce tableau reprend les raisons invoquées pour justifier le choix. Il résulte d'une question ouverte où les interviewés expliquent librement pourquoi ils étaient pour ou contre la révision du droit d'asile.

	Justification selon la décision de vote	Tous les votants
Justification de l'acceptation		
● Il faut limiter le nombre de réfugiés	22 %	15 %
● Pour résoudre le problème des faux réfugiés	15 %	8 %
● Besoin d'une meilleure loi pour résoudre le problème des réfugiés	24 %	16 %
● Simple adaptation de la loi en vigueur	10 %	6 %
● Raisons humanitaires	9 %	5 %
● Pour empêcher les abus	5 %	3 %
● Aucune justification	6 %	5 %
	100 %	
Justification d'un refus		
● Raisons humaines et humanitaires	32 %	12 %
● Lois en vigueur suffisent pour résoudre le problème actuel	16 %	6 %
● Va à l'encontre de la tradition humanitaire	4 %	1 %
● Les lois en vigueur sont déjà trop dures, inhumaines etc.	6 %	2 %
● Méfiance à l'égard des autorités	12 %	5 %
● Aucune justification	19 %	7 %
	100 %	100 %

Plusieurs réponses étaient possibles. Le tableau est basé sur les votants.

2.3. Les arguments de la campagne

Le tableau 7 présente une série d'arguments utilisés dans la campagne et le degré d'acceptation rencontré par ces propositions auprès de l'électorat. Le tableau traduit par les chiffres une campagne qui a été très tranchée. Les arguments en faveur de la révision du droit d'asile recueillent l'approbation très nette de la part des partisans et le refus clair des adversaires.

Tableau 7: Les arguments principaux de la campagne

Ce tableau présente le degré d'accord avec différents arguments utilisés dans la campagne. Les pourcentages représentent la part des citoyens qui sont «entièrement d'accord» ou «plutôt d'accord» avec l'argument en question.

	Tous I	Pour II	Contre III
Arguments en faveur de la révision			
La nouvelle forme des lois donne les moyens nécessaires à la Confédération pour continuer sa politique cohérente en matière d'asile.	75 %	91 %	37 %
Les modifications proposées empêchent les abus sans violer les principes de la politique d'asile humanitaire de la Suisse.	65 %	85 %	23 %
Il faut donner à nos autorités un maximum de moyens pour faire face à l'afflux des réfugiés.	69 %	85 %	36 %
La révision du droit d'asile constituera avec une coopération au développement et une collaboration internationale accrues les piliers d'une politique d'asile humanitaire.	68 %	86 %	28 %
Arguments contre la révision			
La Suisse ne doit pas se soustraire à ses responsabilités face aux problème mondial des réfugiés, en rendant l'asile en Suisse plus difficile.	70 %	60 %	90 %
Ces restrictions ne sont vraiment pas nécessaires. Notre pays peut se permettre d'accueillir les réfugiés.	33 %	15 %	72 %
La révision des lois concernant le droit d'asile donne aux autorités des moyens disproportionnés pour résoudre le problème des réfugiés.	61 %	55 %	74 %
La procédure prévue pour statuer sur les demandes d'asile apporte de sérieuses restrictions aux principes de l'Etat fondé sur le droit.	38 %	21 %	72 %

Le tableau est basé sur les électeurs et ne tient pas compte des non-réponses qui font en moyenne à peu près 20% des réponses. La première colonne représente tous les électeurs, la deuxième les citoyens qui se sont prononcés en faveur de la révision et la troisième ceux qui ne veulent pas de cette révision.

L'argument qui veut qu'un des objectifs principaux de la révision soit d'éviter les abus, tout en sauvegardant la tradition humanitaire de la Suisse, suscite une profonde divergence entre les deux camps (plus de 50% d'écart). Cela s'explique par l'appréciation différente de la portée de la révision, ainsi que la confiance des partisans et la méfiance des opposants envers la politique de nos autorités.

La campagne menée en faveur de la révision a été présentée comme un aménagement technique nécessaire. Malgré cela, une bonne partie des partisans était consciente qu'il s'agissait plus que d'une simple modification technique. En effet, l'argument des opposants qui dit

que la loi donne des moyens disproportionnés aux autorités est bien entendu largement suivi par ceux-ci, mais également par 55% des partisans. Ce chiffre s'interprète comme une reconnaissance de l'importance de la modification, acceptée et justifiée par la gravité du problème des réfugiés et la nécessité d'augmenter les moyens du gouvernement, en lui faisant confiance qu'il les utilise à bon escient.

Bien que les partisans soient convaincus de la nécessité de la révision (pour une majorité d'entre eux il y a trop d'étrangers en Suisse et il n'est pas possible d'accueillir un plus grand nombre de réfugiés), il n'en reste pas moins qu'ils sont sensibles à l'aspect humanitaire de ce problème. Pour les opposants de la révision, l'aspect humanitaire domine l'aspect procédural de la nouvelle loi, la Suisse a le devoir moral d'accueillir les réfugiés.

Ceci est particulièrement visible lorsque 90% des opposants à la révision plébiscitent l'argument selon lequel la Suisse ne doit pas se soustraire à ses responsabilités face au problème mondial des réfugiés. Mais la différence entre les deux groupes se crée véritablement lorsque les arguments contre cette révision énoncent que ces restrictions ne sont pas nécessaires et que notre pays peut se permettre d'accueillir des réfugiés, ou que cette procédure apporte de sérieuses restrictions au principe de l'Etat fondé sur le droit.

En conclusion on peut dire que le seul terrain où les positions des opposants et celles des partisans concordent quelque peu est celui qui appréhende le problème des réfugiés sous l'angle humanitaire. Toutefois, c'est dans la façon de traiter cette question que l'opposition entre les deux groupes est la plus grande. Ainsi, du côté des partisans de la révision de la loi sur l'asile, on estime que pour le résoudre on doit justement avoir une réglementation à la hauteur et donc accepter la nouvelle forme de la loi. Alors que les opposants estiment que ce n'est pas en réglementant plus qu'on résout ce genre de problème. Cette différence de conception résume bien la campagne qui s'est faite autour de cet objet. Le résultat de la votation s'interprète donc comme une approbation claire de la politique de nos autorités et une volonté de lui donner les moyens de la continuer. De l'autre côté il existe cependant une minorité assez importante, plus mobilisée, qui s'oppose très nettement à la vision officielle du problème des réfugiés et des moyens pour le résoudre.

3) Référendum en matière de dépenses militaires

L'initiative populaire demandant le *droit de référendum en matière de dépenses militaires* n'a pas trouvé grâce devant le peuple et les cantons. L'initiative du parti socialiste demandait d'introduire un référendum financier facultatif pour les dépenses d'armement et les places d'armes. Cette initiative a recueilli presque 41% de votes favorables, ce qui est tout à fait honorable pour une initiative populaire. Comme à chaque fois qu'il s'agit d'armée en politique suisse, les arguments des deux côtés sont fortement tranchés.

3.1. Le profil du vote

Quelle a été la décision de vote des différents groupes de la population? (*tableau 8*). En ce qui concerne l'initiative pour un référendum en matière de dépenses militaires, on constate *une profonde division* entre les jeunes et les autres groupes d'âge: alors que 63% des 20-29 ans acceptent l'initiative, ce chiffre tombe à 34% pour les 40-49 ans et à 28% pour les 60-69 ans. Si on se souvient de la très faible participation des jeunes, on peut s'interroger sur les conséquences d'une mobilisation - hypothétique bien entendu - massive de ce groupe.

Le niveau d'éducation est peu significatif pour cet objet. Toutefois, il faut remarquer que seuls les universitaires acceptent cette initiative (55% de oui), ce qui représente une différence de 18% par rapport à ceux qui ont suivi une école professionnelle et qui la refusent le plus fortement (37% de oui).

Les Suisses alémaniques rejettent l'initiative plus nettement que les Romands (différence de 10%). Cette différence est encore plus marquée avec les Tessinois puisque ceux-ci acceptent l'initiative avec près de 53% de oui.⁷ Il semble par ailleurs que le refus de l'initiative pour un référendum en matière d'armement soit moins fort en milieu urbain qu'en milieu rural: 56% contre 62% de non.

Comme prévu - l'initiative pour le référendum en matière militaire ayant été soutenue par la gauche - on note une différence marquée entre les citoyens manifestant une préférence partisane. Ainsi les personnes proches des partis bourgeois rejettent nettement l'initiative. Comme pour le droit d'asile ce sont les citoyens sympathisants de l'UDC et des radicaux dont le refus est le plus net (90 et 84% de non), alors que les partisans du PDC sont légèrement moins opposés à cette initiative (75% de non). Si la droite rejette l'initiative, la gauche l'accepte dans son ensemble, les votants proches du PS le faisant avec 66% de oui. Il faut également noter que le résultat des ouvriers et des employés de niveau inférieur reflète un taux d'acceptation supérieur à la moyenne (51% et 50%). Le score des sympathisants écologistes est identique à celui du PS.

Afin de mieux comprendre les décisions des électeurs, il est toujours utile d'analyser les arguments avancés pour justifier le choix, ainsi que la position des électeurs face aux différents arguments de la campagne qui précédait la votation.

3.2. Eléments de la formation des opinions

Quelles ont été les raisons invoquées pour justifier une position favorable ou défavorable par rapport à l'initiative? (*tableau 9*) Ce sont pour les partisans de l'initiative les arguments qui veulent que ce droit de référendum soit une possibilité de faire (faire à l'armée) des économies et d'accroître la participation du peuple qui les ont visiblement sensibilisés. L'idée d'un meilleur contrôle du secteur militaire est parfois présent, surtout comme deuxième argument pour expliquer pourquoi une meilleure participation du peuple est souhaitable. Les réponses qui reflètent une opposition de principe à l'égard de l'armée sont peu nombreuses.

⁷ Cf. la note en bas de page sur le résultat de la votation sur l'asile (surreprésentation des votants).

Tableau 8 : Initiative pour introduire en référendum en matière de dépenses militaires
Le vote selon quelques caractéristiques importantes^a

<i>Caractéristiques</i>	Groupe	Oui (%)	Non (%)
Total	VOX	42 %	63 %
Sexe :	hommes	37	63
	femmes	47	53
Age :	20-29 ans	63	37
	30-39 ans	57	43
	40-49 ans	34	66
	50-59 ans	32	68
	60-69 ans	28	72
	70 ans et plus	32	68
Niveau d'éducation :	primaire	46	54
	secondaire	45	55
	école professionnelle	37	63
	collège	45	55
	université	55	45
Profession :	indépendants ; employés et fonctionnaires supérieurs	24	76
	employés, fonctionnaires niveau moyen	42	58
	employés niveau inférieur	50	50
	paysans	(27)	(73)
	ouvriers	51	49
Activité :	à plein temps	41	59
	à temps partiel	45	55
	ne travaille pas	42	58
Logement :	propriétaires	35	65
	locataires	47	53
Confession :	protestants	38	62
	catholiques	38	62
Région :	Suisse alémanique	39	61
	Suisse romande	49	51
	Suisse italienne	56	44
Lieu de résidence :	milieu urbain	44	56
	milieu rural	38	62
Sympathie partisane :	PRD (avec PLS)	16	84
	UDC	10	90
	PDC	25	75
	PSS	66	34
	AdI / P. évang.	47	53
	(POCH, PdT)	(91)	(9)
	Ecologistes	66	34
	(AN / Rép.)	(20)	(80)
	aucune	45	55

Les pourcentages entre parenthèses indiquent que l'effectif n'est pas suffisant.

a Les pourcentages sont basés sur les votants (N = 505), sans tenir compte des votes blancs (1,8%) et des non réponses (9,3%).

Tableau 9: Justification de la décision

Ce tableau résume les principaux arguments avancés spontanément (question ouverte) pour justifier le choix électoral.

	Justification selon la décision de vote	Tous les votants
Justification de l'approbation		
● L'armée doit faire des économies	42 %	18 %
● Augmenter la participation du peuple	30 %	13 %
● Mieux contrôler les militaires	6 %	3 %
● Opposé à l'armée par principe	5 %	3 %
● Autres raisons	8 %	3 %
	100 %	
Justification d'un refus		
● Le peuple n'est pas capable	35 %	19 %
● Confiance à l'égard des institutions en place	15 %	9 %
● Barrer la route aux ennemis de l'armée	11 %	5 %
● Nécessités de la défense nationale	9 %	5 %
● Autres raisons	20 %	12 %
	100 %	100 %

Ce tableaux est basé sur les votants. Plusieurs réponses étaient possibles.

A l'opposé, c'est le fait de ne pas croire le peuple capable de prendre les décisions en matière militaire et une certaine confiance à l'égard de notre parlement et de nos institutions qui ont été les plus évoqués comme raison de rejeter cette initiative. Dans les réponses spontanées seulement 11 % des opposants voient derrière la proposition d'un référendum une attaque voilée contre notre défense nationale.

3.3. La perception des arguments de la campagne

Comment les *arguments avancés pendant la campagne* ont-ils été perçus par l'électorat ? Dans le sondage les interviewés ont indiqué leur accord ou désaccord par rapport à un choix d'arguments qui ont dominé le débat. (Les résultats sont résumés dans le *tableau 10*.) Par rapport aux arguments contre l'initiative pour un droit de référendum en matière d'armement, l'argument qui veut que ce soit le rôle de notre parlement de contrôler et d'approuver les dépenses pour l'armement a été largement approuvé par les opposants à l'initiative (95% d'avis favorables).

Les arguments « techniques » ont aussi porté, puisqu'une large majorité des opposants (80%) trouve illogique de soumettre au référendum parmi toutes les dépenses le seul secteur des dépenses militaires.

Tableau 10: Les principaux arguments de la campagne

Ce tableau présente le degré d'accord avec différents arguments utilisés dans la campagne. Les pourcentages indiquent la part des citoyens qui sont «entièrement d'accord» ou «plutôt d'accord» avec l'argument en question.

	Tous I	Pour II	Contre III
Arguments en faveur de l'initiative			
Le contrôle exercé par le Parlement fédéral n'a pas suffi à éviter l'affaire des Mirages, le scandale des chars 86, ou la débacle de Rothenthurm. Ce contrôle doit donc être confié au peuple.	55 %	89 %	24 %
Le peuple est capable de décider de projets touchant à l'armement et aux places d'armes. Ces projets ne sont pas plus compliqués que des décisions touchant le contingentement laitier ou l'article conjoncturel.	56 %	88 %	27 %
Le peuple doit pouvoir dire non, si le Parlement décide en faveur des impératifs militaires au détriment des institutions sociales.	63 %	89 %	39 %
Le droit de référendum touchant les dépenses pour l'armement forcera aussi le secteur militaire à faire des efforts d'économie.	60 %	86 %	35 %
Arguments contre l'initiative			
C'est le rôle de notre parlement de contrôler et d'approuver les dépenses pour l'armement.	67 %	35 %	95 %
Le droit de référendum en matière d'armement affaiblira notre capacité de défense.	45 %	13 %	74 %
Les partisans de l'initiative veulent remettre en cause les fondements de notre défense nationale.	40 %	17 %	61 %
Il est illogique de soumettre au référendum le seul secteur des dépenses militaires parmi toutes les dépenses.	63 %	42 %	80 %

Le tableau est basé sur l'ensemble des électeurs et ne tient pas compte des non-réponses qui font en moyenne à peu près 20% des réponses. La première colonne représente tous les électeurs, la deuxième les citoyens qui se sont prononcés en faveur de l'initiative et la troisième ceux qui ne veulent pas de cette initiative.

Les autres arguments contre l'initiative mettent encore plus en évidence le fossé existant entre les deux camps : en effet, lorsqu'il est dit que cette initiative affaiblira notre défense ou, qu'à travers elle, il y a remise en cause des fondements de notre défense nationale, les partisans de l'initiative se montrent le plus fermement opposés à ces arguments, alors qu'au contraire ils suscitent des réactions favorables auprès des opposants.

La différence est marquée également en ce qui concerne les arguments en faveur de l'initiative. A part la proposition visant à dire que le peuple doit pouvoir dire non – où la distinction entre opposants et partisans est moins prononcée – chacun des arguments sépare nettement opposants et partisans. Le contraste entre les deux groupes est le plus violent lorsqu'on aborde les arguments touchant à la capacité du peuple à décider de projets concernant l'armement et les places d'armes, et surtout l'éventualité d'un contrôle de sa part pour palier celui du parlement (91 % des interviewés refusant de déléguer cette capacité au peuple sont opposés à l'initiative).

Dans ce cas, la mise en doute de la capacité de notre parlement à effectuer un contrôle efficace sur les dépenses militaires est considéré par les opposants comme une atteinte à nos institutions. L'attachement à nos institutions et, à plus forte raison, à notre armée est manifestement trop fortement ancré chez les opposants pour qu'ils puissent être sensibles aux arguments en faveur de cette initiative qui – à leurs yeux – met en cause les fondements de notre défense nationale. Seule la notion d'économie, et les efforts que pourrait faire le secteur militaire pour en faire, obtient un certain écho auprès des opposants (35% des personnes qui sont sensibles à cet argument ont rejeté l'initiative).

Il faut noter que tant du côté des partisans que des opposants de l'initiative les avis et motivations sont particulièrement tranchés. Les seules nuances quelque peu intéressantes se situent au niveau de l'argument qui dit qu'un droit de référendum pour les seules dépenses militaires est illogique. C'est le seul argument contre l'initiative auquel les partisans ne s'opposent pas systématiquement puisque 42% des personnes se déclarant d'accord avec cet argument font justement partie du groupe favorable à l'initiative. Si un grand nombre de partisans estime cela effectivement illogique, ce serait plutôt dans le sens d'étendre le droit de référendum non pas à un domaine, mais bien à tous (référendum financier généralisé).

Une analyse plus poussée révèle peu de différences entre participants et abstentionnistes, d'où la déduction qu'une participation plus forte n'aurait pas eu d'influence notable sur le résultat de la votation. On peut noter une relative homogénéité en ce qui concerne les caractéristiques essentielles des différents groupes sociaux. Toutefois tout au long de notre analyse deux groupes se distinguent nettement des autres : les universitaires et surtout les jeunes qui se sont montrés plus sensibles aux arguments en faveur de l'initiative. Ils sont particulièrement réceptifs aux arguments qui expriment l'idée d'une plus grande participation du peuple. On retrouve cette même sensibilité chez les sympathisants des écologistes et, dans une moindre mesure, auprès des partisans du PS.

Dans le cas des arguments contre l'initiative il existe peu de différenciation de l'électorat selon les principales caractéristiques sociales, à l'exception toutefois de la préférence partisane et de la région linguistique. On peut ainsi remarquer que les romands sont plus sensibles à une éventuelle remise en cause de notre défense nationale par cette initiative. Quant aux interviewés proches des partis radical et UDC, ils se sont montrés particulièrement réceptifs à tous les arguments opposés à l'initiative.

4) *Le double oui*

Il s'agissait d'introduire une nouvelle procédure de vote en cas de votation d'une initiative soumise en même temps qu'un contre-projet. Si l'initiative et le contre-projet sont tous deux acceptés (ce qui n'est pas admis selon la procédure en vigueur actuellement) les citoyens sont appelés à répondre à une question subsidiaire. La question du double oui est marquée par :

- la nature plutôt technique et abstraite de l'objet
- la campagne qu'elle a suscité
- la discussion qu'elle a alimentée, limitée d'un côté à quelques slogans et de l'autre à des dissertations presque académiques de l'élite politique.

Par rapport aux autres sujets il s'agissait donc d'un sujet destiné à rester dans l'ombre et à ne créer un intérêt que parmi un public très étroit. La preuve en est le peu de connaissance du thème qu'ont les personnes interviewées. De plus, il faut noter que la nature technique du sujet a provoqué un certain nombre de votes blancs montrant très clairement une certaine perplexité des électeurs. Le taux de non-réponses à la plupart des questions concernant cette votation est aussi particulièrement élevé, même s'il s'agit de se souvenir de ce qu'on a voté quelques jours auparavant. De plus, les citoyens qui ne se sont pas déplacés lors du scrutin ont bien de la peine à indiquer ce qu'ils pensent du double oui : plus de la moitié ne sait pas du tout quoi en penser, 13% disent qu'ils auraient voté blanc, 32% oui et à peine 5% non.

4.1. *Le profil du vote*

Comment se présente donc la décision électorale ? Le *tableau II* résume les caractéristiques de la décision de vote à travers les principaux groupes socio-démographiques. Etant donné l'importance des votes blancs, ces pourcentages sont également présentés. Il est à noter que le vote blanc effectif était bien moins important que celui que l'on rencontre dans les interviews. On interprètera ce vote blanc déclaré comme un signe d'une indécision ou d'un désintérêt d'une frange relativement importante de l'électorat.

Un examen plus approfondi du tableau met en évidence les traits suivants :

- *L'âge* : Les jeunes acceptent encore plus fortement le double oui, que le groupe le plus âgé, qui l'accepte à 60%.
- *Le niveau d'éducation* : Plus le niveau est élevé plus l'acceptation est grande et passe du simple au double entre les niveaux de formation inférieur et supérieur. Le refus (58% de non) des électeurs qui ont terminé leurs études à l'école primaire est à interpréter avec précaution, étant donné l'effectif réduit du groupe.
- *Préférence partisane* : Tous les gens qui se sentent proche d'un parti acceptent l'objet. Les sympathisants du PS se sont montrés de loin les plus favorables (83% d'acceptation, contre seulement 9% de refus et 8% de votes blancs). A l'opposé les partisans du parti radical sont plus divisés avec une acceptation de 7% inférieure à la moyenne, contre

Tableau 11 : La décision électorale : Double oui
Le vote selon quelques caractéristiques importantes^a

Caractéristique	Groupe	Oui (%)	Non (%)	blanc
Total	VOX	70 %	19 % ^b	11 %
Sexe :	hommes	70	20	10
	femmes	72	17	11
Age :	20-39 ans	77	9	14
	40-64 ans	71	21	7
	65 ans et plus	60	29	11
Niveau d'éducation :	primaire	42	30	27
	secondaire	63	27	10
	école professionnelle	71	19	10
	collège	81	10	10
	université	81	16	4
Profession :	indépendants ; employés et fonctionnaires supérieurs	69	22	9
	employés, fonctionnaires niveau moyen	82	10	8
	employés niveau inférieur (paysans)	80	11	9
	ouvriers	67	33	0
		59	20	21
Activité :	à plein temps	72	16	11
	à temps partiel	75	17	8
	ne travaille pas	66	24	10
Logement :	propriétaires	71	24	5
	locataires	70	16	14
Confession :	protestants	69	20	11
	catholiques	70	20	10
Région :	Suisse alémanique	70	21	9
	Suisse romande	71	13	16
	Suisse italienne	79	8	13
Lieu de résidence :	milieu urbain	70	17	13
	milieu rural	72	22	7
Sympathie partisane :	PRD (avec PLS)	64	30	5
	UDC	58	26	16
	PDC	66	26	8
	PSS	83	9	8
	AdI / P. évang.	76	18	6
	(POCH, PdT)	73	9	18
	Ecologistes	79	12	9
	(AN / Rép.)	67	0	33
	aucune	70	18	12

Les *parenthèses* signifient que le nombre de personnes qui répond est insuffisant.

^a Les pourcentages sont basés sur les votants (N = 506); les personnes qui n'ont pas indiqué leur vote (7,6% des votants) n'y figurent pas.

Résultat effectif 63,3% de oui, 41,8% de non; 4% de votes blancs.

un refus de 11% supérieur à la moyenne, et beaucoup moins de votes blancs. Bien que l'UDC ait accepté le double oui moins fortement que les radicaux, leur refus est moins net (plus de votes blancs).

- *Région linguistique*: Les Suisses romands et les Alémaniques acceptent le double oui dans les mêmes proportions, tandis que le oui des votants de la Suisse italienne est encore plus prononcé. Les partisans d'un refus sont cependant plus nombreux en Suisse alémanique, alors que chez les Romands et chez les Tessinois ce sont les votes blancs qui sont plus nombreux. La même remarque peut être faite en ce qui concerne la distinction *urbain-rural*, en ce sens qu'en milieu rural la part du refus est plus importante qu'en ville, mais avec un taux très similaire d'acceptation, les votes blancs faisant la différence.

On constate donc tout au long du tableau que l'acceptation est relativement homogène; par contre du côté de la «non-acceptation» il faut clairement distinguer le refus, du vote blanc. Ceci est particulièrement visible par rapport à la profession (ouvriers) et au niveau d'éducation (niveau d'éducation inférieur). Les personnes appartenant à l'un ou l'autre de ces deux groupes sont les moins favorables à la votation tout en ayant un nombre considérable de votes blancs.

La clarté avec laquelle les sympathisants du PS acceptent le double oui est sans aucun doute liée aux expériences du passé, les milieux de gauche étant le plus souvent à la base d'initiatives, donc fortement concernés par cette votation. Quant aux sympathisants du parti radical ils sont fortement marqués par les discussions et dissensions autour de cet objet. Le nombre de votes blancs est très faible, on trouve donc dans ce groupe une prise de position nette.

4.2. Quelques éléments de la formation des opinions

Le contraste entre l'homogénéité certaine de l'acceptation et le flou entre refus et vote blanc se retrouve dans la justification des positions face à l'objet soumis en votation. Seul 17% de l'électorat est capable de donner une description de l'objet soumis. Pour les partisans du double oui ce sont surtout les arguments qui énoncent que cette nouvelle procédure est plus juste et plus claire qui ont été le plus spontanément cités.

Tableau 12: Double oui: Justification de la décision

Ce tableau présente les arguments invoqués pour justifier une position favorable ou une position défavorable par rapport au double oui.

Pourquoi être pour ?		Pourquoi être contre ?	
Procédure plus juste	43 %	Trop difficile, compliqué	59 %
Plus claire, plus simple	29 %	Ancienne procédure a fait ses preuves	18 %
Donner une chance aux initiatives	24 %	Contre une avalanche d'initiatives	7 %
Autres raisons	11 %	Autres raisons	17 %
N =	436	N =	103

Ce tableau est basé sur les électeurs qui ont justifié leur position. Plusieurs réponses étaient possibles.

Chez les opposants l'argument dominant se situe dans la difficulté supplémentaire dans la façon de procéder. Il faut cependant remarquer que le nombre de personnes qui indiquent une justification de leur choix est réduit.

4.3. *Les arguments de la campagne*

Quelle a été la position des électeurs face aux arguments avancés par les partisans et les opposants du double oui ? Par rapport aux arguments en faveur du double oui⁸, celui qui considère que cette nouvelle procédure est plus simple est plébiscité par ses partisans (avec 85 % d'acceptation). Mis à part cet argument, les autres raisons invoquées en faveur de l'initiative – comme d'ailleurs celles qui sont contre – ont toutes suscité une forte incompréhension de la part des interviewés. Celle-ci s'est manifestée par un taux de non-réponses dépassant régulièrement la part de l'acceptation de l'argument en question. Cela dit, les partisans ont été particulièrement réceptifs au fait que cette nouvelle procédure a déjà fait ses preuves dans maints cantons et que, ce faisant, son introduction se justifie au plan fédéral. Il est intéressant de remarquer que pour cet argument la différence entre opposants et partisans est plus marquée (61 %) que pour l'argument contraire qui veut que la procédure actuelle ayant fait ses preuves depuis longtemps, rien ne soit à ajouter, là, la différence tombe à 37 %. On peut en déduire une grande volonté de changement chez les partisans, changement qui n'a pas été perçu comme provoquant un éventuel « danger ». Ainsi une très faible part des partisans (11 %) estime que la nouvelle procédure est trop compliquée.

Si on observe les arguments contre le double oui, on remarque un taux d'acceptation relativement faible des opposants, comparé à celui manifesté par les partisans pour « leurs » arguments. L'exemple le plus parlant est le score obtenu par l'argument qui craint une avalanche d'initiatives où seuls 39 % des opposants sont en accord.

L'argument principal de la campagne menée contre le double oui a été incontestablement le fait que cette nouvelle procédure ne serait, du fait de sa complexité, jamais assimilée par le peuple. Or, si effectivement cet argument trouve un certain écho chez les opposants (plus de la moitié des interviewés en accord avec cette affirmation sont des opposants), il provoque surtout une indifférence – qui se traduit par des votes blancs – chez bon nombre d'interviewés.

Une analyse plus fine des arguments et de leur perception dans les principaux groupes de la population met encore plus nettement en évidence les trois catégories suivantes :

- Une majorité d'acceptation qui semble découler d'un bon sens élémentaire⁹ et ceci indépendamment du groupe social.

8 On ne distingue plus les votants de non-votants, car il s'agit d'obtenir une représentation de l'état de l'opinion publique. A part un nombre plus important de non-réponses qui se comprend aisément, les différences entre les votants et non-votants sont en règle générale peu importantes.

9 La notion de « bon sens », que le « double oui » soit « logique » ou « normal » revient souvent dans les réactions spontanées par rapport à l'approbation du double oui.

Tableau 13: Double oui. Les arguments principaux de la campagne

Ce tableau indique dans quelle mesure les personnes interrogées sont en accord avec les arguments principaux de la campagne.

Les pourcentages présentent la part des personnes qui sont «entièrement d'accord» ou «plutôt d'accord avec l'argument en question. Le deuxième chiffre en italique correspond aux personnes qui ne savent pas.

	Total (1)	Accepte (2)	Refuse (3)
La nouvelle procédure est plus simple, car un oui compte comme oui, un non comme non et un vote blanc comme blanc.	55 % <i>34 %</i>	85 % <i>9 %</i>	25 % <i>28 %</i>
La nouvelle procédure a fait ses preuves dans maints cantons et son introduction se justifie au plan fédéral.	45 % <i>47 %</i>	72 % <i>23 %</i>	11 % <i>51 %</i>
La nouvelle procédure incitera beaucoup moins que maintenant les initiants à retirer leur initiative.	35 % <i>48 %</i>	54 % <i>48 %</i>	30 % <i>47 %</i>
La procédure actuelle a fait ses preuves depuis longtemps.	21 % <i>38 %</i>	19 % <i>15 %</i>	56 % <i>30 %</i>
La nouvelle procédure de vote est trop compliquée et dépasse les électeurs.	18 % <i>32 %</i>	11 % <i>8 %</i>	59 % <i>20 %</i>
La nouvelle procédure facilite les modifications de la Constitution et déclenchera une avalanche d'initiatives.	24 % <i>42 %</i>	31 % <i>17 %</i>	39 % <i>37 %</i>

Le premier chiffre indique le pourcentage des personnes qui sont entièrement ou partiellement d'accord avec la proposition.

Ce tableau est basé sur les électeurs (N = 1001). La première colonne (1) est basée sur tous les électeurs, la deuxième colonne sur les électeurs qui acceptent le double oui et la troisième sur ceux qui le refusent. Le total comporte également les électeurs qui ne savent pas s'il faut accepter ou refuser le double oui (44% de l'électorat).

- Une minorité de refus : quel que soit le groupe social le refus des arguments en faveur du double oui oscille autour de 10% (avec quelques pointes autour de 20% selon les catégories de la population).
- Une forte proportion d'indécision qui dépasse dans la plupart des groupes la proportion de refus. Ce phénomène est particulièrement frappant chez les femmes et les personnes d'un niveau d'éducation inférieur.

Cette analyse plus fine par rapport à la préférence partisane met – contrairement aux autres votations – en évidence l'incertitude quant au choix. On associe normalement avec l'attachement à un parti un intérêt prononcé pour la chose publique et par conséquent des opinions plus tranchées par rapport aux votations. Or ce n'est pas le cas ici. Le taux des votes blancs (déclarés), ainsi que le taux de non-réponses restent élevés pour les citoyens se sentant proches d'un parti, à l'exception toutefois des sympathisants du PS qui sont clairement en faveur du double oui. Ce qui est également significatif, c'est que la connaissance des mots d'ordre du parti auquel un citoyen se sent proche est encore sensiblement plus bas que pour les autres votations.

Récapitulation des principaux résultats

Avec une participation de 42%, les électrices et électeurs suisses ont accepté le 5 avril 1987 la *révision du droit d'asile* et le *double oui*, mais rejeté l'initiative visant à introduire un *référendum en matière de dépenses militaires*. La mobilisation et la participation des citoyens ne se distinguent guère de la moyenne d'autres votations. La question du droit d'asile se trouve au centre de leurs préoccupations, suivie à quelque distance par le référendum sur les dépenses militaires, le double oui quant à lui a suscité nettement moins d'intérêt. La *révision du droit d'asile* a clairement divisé l'opinion publique entre deux conceptions opposées du problème des réfugiés : la première voit d'abord dans la nouvelle forme que les lois prennent une simple adaptation visant à mieux résoudre un problème concret, alors que la seconde perçoit derrière cette adaptation une sérieuse entrave à la politique humanitaire, et un durcissement intolérable de la politique d'asile. La *polarisation* entre les générations est très marquée : 54% des jeunes de 20 à 29 ans rejettent la révision alors que 80% des personnes de plus de 60 ans l'acceptent. Les universitaires, la gauche dans son ensemble et les écologistes se joignent aux jeunes pour refuser la révision, tandis que, dans tous les autres groupes de la société, elle engendre un fort consensus plébiscitant la politique actuelle de nos autorités. Ceci ressort particulièrement fortement auprès des citoyens proches des partis bourgeois (88% pour les radicaux / libéraux, 90% pour l'UCD, 70% pour le PDC). Cette même polarisation démarque partisans et opposants dans leur perception des arguments de la campagne : d'un côté, la confiance dans le gouvernement et sa demande au peuple de moyens d'action supplémentaires qu'il utiliserait à bon escient ; de l'autre côté, la méfiance des opposants envers une Suisse qui sous couvert de l'aménagement d'une procédure, serait tentée de se soustraire à un problème mondial.

L'initiative de la gauche – rejetée par 58% de voix – visant à introduire un *référendum en matière de dépenses militaires* a, elle aussi, créé une polarisation proche de celle liée au droit d'asile. L'âge et l'orientation politique des citoyens sont à nouveau à l'origine d'une différenciation importante. Les jeunes acceptent l'initiative (63% de oui) ; les personnes âgées de 60 ans ou plus la repoussent très nettement (70% de non). Si la gauche, les écologistes et les universitaires acceptent l'initiative, les radicaux et l'UDC la repoussent à plus de 80%, et le PDC à 75%. Les citoyens favorables à l'initiative justifient leur vote avant tout par référence aux économies que l'armée serait amenée à faire, et par la volonté d'élargir les droits populaires. Les opposants estiment que le peuple n'est pas capable de prendre de telles décisions et que, d'ailleurs, ce n'est pas son rôle. La perception et l'approbation des arguments principaux de la campagne traduisent, sans ambiguïté, deux conceptions opposées de l'armée. Le succès relatif de l'initiative ne signifie cependant pas que tous ses partisans s'opposent à l'armée en tant qu'institution. Il faut l'interpréter plutôt comme le souhait d'une meilleure transparence dans les décisions militaires.

L'introduction du *double oui*, acceptée par 63% des voix, n'a été refusée par aucun groupe particulier de la population. L'analyse des résultats de l'enquête fait ressortir un grand nombre de non-réponses et de votes blancs qui reflètent la perplexité et l'indécision des citoyens face à cet objet. On peut clairement distinguer trois types de votants : tout d'abord une majorité de partisans du double oui qui considère que cette façon de procéder est plus juste

et plus claire; ensuite une minorité d'opposants qui le rejette le jugeant trop compliqué pour les citoyens; enfin le groupe des indécis (vote blanc) qui ne semble être ni très concerné par le problème, ni très au courant de sa portée. Vu leur position par rapport aux différents arguments, et le résultat effectif du vote, ils ont eu tendance à voter contre le double oui.

Département de science politique – Université de Genève

Le Département offre un **programme de licence** ès sciences politiques (3 ans) fondé sur deux piliers :

1. **La science politique** et ses différentes branches constitue le pilier principal: analyse des systèmes politiques (systèmes de gouvernement, partis, groupes d'intérêts, processus de décision); fonctionnement des organisations et plus particulièrement des administrations publiques; analyse et évaluation des politiques publiques; analyse des attitudes et des comportements politiques (psychologie politique, rôle des élites, comportement électoral); relations internationales. Ces enseignements portent sur les trois années de licence.
2. **Les disciplines complémentaires**: économie politique (2 ans); droit public (2 ans); méthodes et techniques d'analyse: méthodes de la science politique, statistique et mathématique, utilisation de l'ordinateur, rédaction de questionnaires, analyses des données et de sondages d'opinion, modélisation et simulation sur ordinateur (3 ans); un ensemble **d'autres cours complémentaires** empruntés à d'autres disciplines des Sciences économiques et sociales (par ex.: histoire, sociologie, psychologie sociale).

Après la licence, les étudiants ont la possibilité de se perfectionner dans le cadre du programme du **Diplôme** d'études supérieures en science politique (1 à 3 ans) et de préparer une thèse de **doctorat**.

Le Département poursuit ses recherches dans les domaines suivants :

- politique suisse: élections et votations; syndicats, mouvements écologiques
- les intégrations régionales: partis et groupes en Europe du sud
- les organisations internationales et le nouvel ordre économique international
- la science administrative: la haute administration suisse (fédérale et cantonale), la mise en oeuvre des politiques publiques, les structures administratives cantonales
- l'analyse du langage et de la connaissance politiques: imaginaire et idéologies politiques; épistémologie
- la formation des identités nationales et régionales
- la paix et les conflits
- problèmes méthodologiques en sciences sociales: construction des référentiels temporels; modélisation politico-économique
- les mass medias et la politique

Principales publications des membres du Département:

ALLAN, P. : «Determinants of Swiss Military Expenditure», in Istvan Dobozi, Clare Keller and Harriet Matejka (eds.). *Small Countries and International Structural Adjustment*, Geneva, IUHEI, 1982.

- *Crisis Bargaining and the Arms Race: A theoretical Model*, Cambridge, Mass., Ballinger, 1983.

ALLAN, P., CLARKE, M., LUTERBACHER, U. : «International Public Policy Analysis: Energy Crises and the Small State», in Michael Don Ward (ed.). *Theories, Models, and Simulations in International Relations*, Boulder and London, Westview Press, 1985.

GERMANN, R., ROIG, CH., URIO, P., WEMEGAH, M. : *Fédéralisme en action: l'aménagement du territoire*, St-Saphorin, Ed. Georgi, 1979.

HORBER, E. : *EDA: Exploratory Data Analysis*, 2 tomes: User's Guide et Applications Manual, Genève et Grenoble 1985. Exploring Aggregate Data, EDP, juin 1987.

KERR, H. : *Parlement et société en Suisse*, St-Saphorin, Ed. Georgi, 1981.

LUTERBACHER, U., CLARKE, M. : «Simulationen der Auswirkungen von internationalen politisch-ökonomischen Einflüssen auf die Schweiz, in P. Staehli, *Wirtschaftliche Landesvorsorge im Rahmen der Sicherheitspolitik*, Bern, Haupt, 1983.

- «Quel futur énergétique pour la Suisse: analyse de quelques scénarios», *Analyses & Prévisions*, Lausanne et Genève, CREA/CRERI, 1983.

MELICH, A. : *Comment devient-on Suisse? Enfance et apprentissage politique*, Lausanne, Institut de science politique, 1979.

MIRONESCO, C., BOYSAN, T., PAPADOPOULOS, I. : avec une introduction de D. Sidjanski, *Débat sur l'énergie Suisse. Les processus législatifs fédéraux de 1973 à 1983*, Lausanne, Presses Polytechniques Romandes (1986 à paraître).

OSSIPOW, W. : *La transformation du discours politique dans l'Eglise*, Lausanne, l'Age d'Homme, 1979.

REY, J.N. : *Trop d'Etat?*, Lausanne, Réalités sociales, 1983.

ROIG, CH. : *La Grammaire politique de Lénine: formes et effets d'un discours politique*, Lausanne, l'Age d'Homme, 1980.

- *Symboles et société*, Berne, Lang, 1977.

ROIG, CH., SCHMIDT, H., AYBERK, U., REY, J.N. : *Le syndicalisme de demain*, à paraître en 1986 aux Ed. LEP, Lausanne.

SIDJANSKI, D., ROIG, CH., KERR, H., INGLEHART, R., NICOLA, J. : *Les suisses et la politique*, Berne, Lang, 1975.

SIDJANSKI, D. : *Europe élections: de la démocratie européenne*, Paris, Stanké, 1979.

SIDJANSKI, D., et JACOBSON, H. : *The Emerging International Economic Order*, London, Sage, 1982.

URIO, P. : *Le rôle politique de l'administration publique*, Lausanne, coll. LEP, 1984.

URIO, P., MARKOV, N. : «Les administrations cantonales», in *Manuel système politique de la Suisse*, Vol. III, Berne, Lang, 1986.

URIO, P., ARIGONI, G., BAUMANN, E., JOYE, D. : *Sociologie politique de la haute administration de la Suisse*, à paraître en 1986 aux Ed. Economica, Paris.

Collection «Etudes et recherches»

- No 1 A. Korff, J.D. Delley, W. Ossipow, *La Révision totale de la Constitution fédérale*, Etude descriptive, 1973
- No 2 C. Roig, *Analyse de système et connaissance sociale*, 1973
- No 3 H. Bergonier, *Méthodes d'analyse de données pour la détection et la description de structures*, 1973
- No 4 D. Handley, *Regional variations and supportive attitudes toward European integration*, 1974
- No 5 D. Sidjanski, *Groupes d'intérêt en Suisse*, 1974
- No 6 D. Sidjanski, H. Kerr, J. Nicola, *Présentation des résultats sur le comportement politique en Suisse* (tableaux croisés), 1974
- No 7 D. Sidjanski, *Auditions publiques dans la Communauté européenne, Parlements nationaux et Parlement européen*, 1976
- No 8 H.K. Jacobson, D. Sidjanski, *The role of executive heads in regional economic integration*, 1978
- No 9 P. Urio, G. Arigoni, I. Muller, *Pour une étude de la haute administration publique*, 1978
- No 10 D. Handley, *L'écologie et les attitudes politiques des Français*, 1979
- No 11 R. German, A. Frutiger, *Les Commissions extraparlimentaires créées de 1970 à 1977*, 1979
- No 12 A. Melich, *Des pré-adolescents romands et leur conception du politique*, 1979
- No 13 U. Ayberk, J.N. Rey, *L'internationale de l'alimentation: une stratégie, une démarche syndicale originale*, 1980
- No 14 W. Ossipow, J. Papadopoulos, *Deux études sur la démocratie directe en Suisse*, 1981
- No 15 J. Papadopoulos, *Popper, philosophie politique et sociologie de la science*, 1984
- No 16 C. Roig, H. Schmid, U. Ayberk, J.N. Rey, C. Garcia, E. Wisler, *Enquête sur les mutations syndicales en Suisse*, Présentation des résultats (70 tableaux croisés), 1984
- No 17 J. Condomines, J.-D. Barroso, *La dimension gauche-droite et la compétition entre les partis politiques en Europe du Sud*, 1984
- No 18 C. Mironesco, *Pour une approche comparée du phénomène technocratique*, 1985
- No 19 M. Finger, *La politisation des sciences sociales, Contribution au débat sur la politique des sciences*, 1986
- No 20 N. Markov, *Action collective et mobilisation. De l'analyse historique aux modèles sociologiques; le chemin de Charles Tilly*, 1986

GfS-Forschungsinstitut
in Zusammenarbeit mit rund 20 Hochschulinstituten:



**DATENBANK FÜR INFORMATIONSARBEIT
ÖFFENTLICHKEITSARBEIT
WIRTSCHAFT
SOZIALPOLITIK**

Umfassende Umfrageergebnisse über Wissen, Einstellungen und Verhalten
in den Bereichen Alltag, Wirtschaft, Politik und Welt

VOX, entstanden aus der fruchtbaren Zusammenarbeit von Praxis und Wissenschaft, wird thematisch ergänzt und ausgebaut in **UNIVOX**: einer **Datenbank für wirtschafts-, staats- und sozialpolitische Themen**.

Mehr als 20 Hochschuldozenten und ihre Assistenten (in St. Gallen, Zürich, Basel, Bern, Fribourg, Lausanne und Genf) kooperieren mit der GfS und kommentieren die von ihnen betreuten Stichworte (vgl. UNIVOX-Thematik auf den vorangehenden Seiten).

Führende Medien, Banken, Versicherungen, Chemiefirmen, Arbeitgeber- und Arbeitnehmervereinigungen, Parteien u.a.m. haben **UNIVOX** bereits abonniert.

UNIVOX ist ein unentbehrliches Grunddaten-Informationswerk für Volkswirtschaftliche Abteilungen, PR-Stellen, Redaktionen, Verwaltungen und Personalabteilungen.

In den vergangenen Wochen sind bereits erste Kommentare und Tabellen erschienen. Weitere Resultate werden in nächster Zeit zur Verfügung stehen.

Wir informieren Sie gerne über verschiedene Anwendungsmöglichkeiten von **UNIVOX** in Ihrer Organisation.

UNIVOX kann abonniert werden beim GfS-Forschungsinstitut, Postfach 546, 8027 Zürich

UNIVOX-THEMATIK

Zu den folgenden Themen wurden 1986 Repräsentativ-Befragungen mit persönlichen standardisierten Interviews durchgeführt. Einzelne Themen sind bereits kommentiert, andere stehen in Bearbeitung.

Es stehen zu einzelnen Fragen weitere Daten zur Verfügung, die als Back-Data für **UNIVOX**-Abonnenten zu Spezialkonditionen erhältlich sind.

I A Gesellschaft

Interessengegensätze zwischen Arbeitgebern / Arbeitnehmern, Leuten mit Volksschulbildung / Akademikern, Leuten mit Kindern / Leuten ohne Kinder, Jungen / Alten, Männern / Frauen, Erwerbstätigen / Rentnern - Formen des Zusammenlebens, allein, Wohngemeinschaft, Altersheim, Familie - Ehe und Heirat - Ausländer - Kontaktarmut, soziale Isolation

I B Wohnen

Wohnungsgrösse - Mietzins - Standort - Stadt / Land - Hausbesitz - Wohnungsmarkt - Mieterschutz

I C Gesundheit

Gesundheitszustand - Förderung der Gesundheit - gesundheitliche Probleme - Einschränkungen durch Krankheit - Belastungen / Veränderungen im Leben - berufliche Belastung - Lebensgewohnheiten, Ernährung, Bewegung, Erholung etc.

I D Ausbildung

Bildung / Ausbildung - Berufswünsche - Ausmass der Ausbildung auf allen Stufen - Umschulung - Kosten des Bildungswesens

I E Kultur

Situation in der Schweiz - Teilnahme an kulturellen Veranstaltungen, Fussballmatch, Chilbi, Alpaufzug, Opernabend etc. - Kulturträger - Kulturpolitik - Identifikation - allgemeines kulturelles Interesse - Kulturförderung

I F Freizeit

Freizeitgestaltung - Schaffung von Grün- und Freiflächen - Spielflächen für Kinder - Sportanlagen für jedermann - Parks - Schaffung von Wohnstrassen - Geld / Freizeit - Freizeitaktivitäten

I G Verkehr (noch nicht definitiv)

Strasse - Schiene - Luftverkehr - Mobilität - Verkehrsmittel (Kosten / Nutzen)

I H Kommunikation

Bekanntheit neuer Medien - Vorstellung / Nutzung neuer Medien - Angebot und Inhalt von Fernseh-, Radioprogramm und Zeitung - Medienpolitik - Nutzungsdaten zu Fernsehen, Radio DRS, Lokalradio, Tageszeitung, Zeitschriften, Bücher, SRG

I I Umwelt

Waldsterben - Lösbarkeit von Umweltproblemen - technischer Fortschritt - gesellschaftliche Grundhaltungen - Notwendigkeit der Einschränkung des Lebensstandards - Risiken der Kernenergie - Umweltbelastung als Preis für Wohlstand - Einflüsse in der Umweltpolitik - Kosten des Umweltschutzes

II A Staat

Zufriedenheit mit schweiz. Politik - dringlichste Probleme zuhanden des Bundesrates - Fähigkeit des Staates politische Probleme zu lösen - Ausdehnung der staatlichen Tätigkeit - Verwaltungen / Ämter, PTT, Steuerverwaltung, Verkehrsbetriebe, Armee, Polizei, Gemeindeverwaltung etc. - Kollegialregierung - Milizparlament - Volksinitiative - Referendum - Aufgabenteilung zwischen Bund, Kantonen und Gemeinden

II B Demokratie

Politisches Interesse - Beurteilung der Parteien in der Wirtschafts-, Energie-, Sozial-, Verkehrs-, Umwelt-, Ausländer- und Finanzpolitik - Diskussionshäufigkeit über Politik - Teilnahmeverhalten an Abstimmungen - Parteisymphathien - Vertrauen in die Regierung - Reformen - Einflussmöglichkeiten des einzelnen Bürgers - Entscheidungsgrundlagen vor Wahlen

II C Recht

Rechtskenntnisse, Rückzugsrecht bei Verträgen - Vertragsarten - Verbindlichkeit von Verträgen - wichtigste Aufgabe des Rechts - Rechtsstaatlichkeit - Vertrauenswürdigkeit von Juristen - Strafrecht - Totalrevision der Bundesverfassung - Konfliktsituationen - Gesetzesvorschriften - Volksrecht

II D Staatsfinanzen

Steuerlast - Verteilung der Finanzen - Höhe der Staatsausgaben - Defizite bei Bund, Kanton und Gemeinden - Steuerzahlen - Steuermoral

II E Sozialversicherung

Gesundheitskassen (HMOs) - Selbstbeteiligung in der Krankenversicherung, Franchise, Bonus-Malus-System - Umfang / Kosten der Sozialversicherung - finanzielles Gleichgewicht der AHV - Sanierungsvorschläge für die AHV - Rentenalter - 3-Säulen-Prinzip - Volkspension - Kosten des Gesundheitswesens

III A Landwirtschaft

Agrarerzeugnisse, Qualität, Preis, Biologischer Anbau - Erhaltung der Landwirtschaft - Funktion

/ Rolle – Gewinner / Verlierer – verschiedene Produktionsformen, Gross-, Kleinbetriebe, Berg- Talbetriebe

III B Wirtschaft

Wirtschaftliche Entwicklung, Schweizerfirmen im Ausland – Firmenbesitz Ausland / Schweiz – Abhängigkeit vom Gang der Wirtschaft – Engagement von Firmen für die Allgemeinheit – Leistungsfähigkeit / Konkurrenzfähigkeit – Beurteilung von Prosperität / Löhnen / längerfristigen Chancen der einzelnen Branchen, Land- und Forstwirtschaft, Metallindustrie, Textilindustrie, Handel, Bildungswesen, Versicherungen, Maschinen- und Apparateindustrie, Nahrungsmittelindustrie, Chemische Industrie, Verkehr- und Nachrichtenübermittlungsindustrie, Verwaltung, Banken, Gesundheitswesen, Hotellerie und Gastgewerbe, Uhrenindustrie, Baugewerbe, Holzindustrie, Papierindustrie

III C Arbeit

Leistungsbereitschaft – Wichtigkeit der Arbeit – Arbeitsinhalt – Arbeitsumgebung – Arbeitsstundenanzahl pro Woche – Sicherheit des Arbeitsplatzes – Selbstverwirklichung – Lohn – interessante Arbeit – Führungsaufgaben – Verantwortung – Kreativität – Beziehung Mitarbeiter / Vorgesetzter – Computer am Arbeitsplatz

III D Markt

Bekanntheit – Aufzählung von Märkten – schweiz. Wirtschaftssystem – sozialistisches Wirtschaftssystem – Eingriffe in Marktwirtschaft – Marktwirtschaft / Planwirtschaft – Kartelle / Monopole – Stellung des Konsumenten – Konsumverhalten

III E Geld (noch nicht definitiv)

Geldformen – Golddeckung – Preisstabilität – Währung – Sparen – Ersparnisse – Sparziele

III F Sicherung

Gefahren im Verkehr, Unfälle, Krankheit, Krieg, Umweltverschmutzung als Quellen der Bedrohung / Beunruhigung – persönliche Versicherungen – Versicherungsgrad – Nützlichkeit weiterer Versicherungen – Assoziationen zu «Versicherung» – Arbeit, Familie, Religion, Sozialversicherung, Vermögen als Quellen / Garanten der Sicherheit – Rolle des Staates – Versicherungsbetrug

IV A Freiheit (noch nicht definitiv)

Persönliche Freiheit – Unabhängigkeit – materielle und nichtmaterielle Bedingungen für Freiheit

IV B Verteidigung

Kräfteverhältnis in Europa – weltpolitische Lage – Kriegsgefahr in Europa – potentielle Angreifer – Eintrittswahrscheinlichkeit von Terroranschlägen, Natur- und technischen Katastrophen, Krieg, Rohstoff- und Energieverknappung, und wirtschaftliche Erpressung – Verteidigungswürdigkeit der Schweiz – Kampfwillie – Rüstungsreferendum – Verteidigungsausgaben – Verteidigungsfähigkeit

IV C Versorgung (noch nicht definitiv)

Notvorrat – wirtschaftliche Abhängigkeit von der Energieversorgung

IV D Welt

Zufriedenheit mit der Aussenpolitik der Regierung – Entwicklungshilfe – Zollpolitik – Proteste gegen Menschenrechtsverletzungen – Zusammenarbeit mit anderen Ländern – Abhängigkeit vom Ausland hinsichtlich Waldsterben, Inflation, Drogenproblem, Konjunktur der Wirtschaft etc. – Rolle der Schweiz in der Welt

X Allgemein

Wichtigkeit einzelner Lebensbereiche

Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales

Aux abonnés
des analyses VOX

VOX en français et en allemand

Mesdames, Messieurs,

avec le présent numéro vous recevez la première brochure de la 11^{ème} année des analyses VOX. Plusieurs modifications interviennent à partir de ce numéro.

- Pour mieux tenir compte de la pluralité culturelle de la Suisse, les brochures seront dorénavant publiées séparément en français et en allemand (deux publications, dont le texte est identique).
- De plus les abonnés reçoivent un nouveau classeur pratique. Vous y trouverez une feuille qui explique brièvement les objectifs, les méthodes employées, ainsi que les publications des analyses VOX.

Il y a quelque temps vous avez reçu une lettre circulaire vous demandant de nous indiquer quelle édition (française ou allemande) et quel nombre d'exemplaires vous souhaitez recevoir à l'avenir. Si l'envoi ne correspond pas à vos souhaits ou si vous désirez changer votre option, veuillez vous adresser directement à l'institut GfS à Zurich.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez aux analyses VOX et vous présentons nos salutations les meilleures.

Dr. W. Ebersold et collaborateurs

A l'intérieur vous trouverez des informations concernant le nouveau projet UNIVOX.
